Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-202603306-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026/03/30/6

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
	Secrétaire de séance :	Henri PERRONNO
	Date de convocation :	23 mars 2026

Objet : Création des commissions municipales et élection des membres

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de l"article L2121-22 du code général des collectivités territoriales :

Article L2121-22 du code général des collectivités territoriales

"Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.".

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-202603306-DE

Ainsi,

Après avoir entendu les propositions de Madame le Maire et procédé au vote à mains levées, pour chacune des commissions,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE de créer 11 commissions municipales, tel qu'indiqué ci-dessous.

Article 2 : PROCLAME élus, en qualité de membres des commissions municipales :

Désignation des commissions	**Nombre de membres**	**Composition**
Affaires scolaires, enfance, jeunesse	7	BOURGEOIS Marie-Reine, BOTTA Marie-Laurence, ROSNARHO Odile, JÉGO Christophe, MILCENT Lukrecja, SEVENO Émilie, CRON Lucas
Finances	27	Conseil municipal au complet
Restauration scolaire	5	BOURGEOIS Marie-Reine, ROSNARHO Odile, MILCENT Lukrecja, SEVENO Émilie, CRON Lucas
Vie associative, Sport	7	GUILLEMIN Guillaume, DINARD Mathilde, PIDANCIER Frédéric, JÉGO Christophe, SEVENO Émilie, LARRIEU Erwan, JÉGOUSSE Christophe
Environnement, cadre de vie, tourisme	7	POTEL Richard, ARZ Isabelle, PELATAN Éric, MARCHAL Nathalie, PIDANCIER Frédéric, MILCENT Lukrecja, COUPRY Titouan
Travaux, Sécurité	10	GUILLEMIN Guillaume, BOURGEOIS Marie-Reine POTEL Richard, PERRONNO Henri, LOURO Laurence, MARCHAL Nathalie, LE GALL Philippe, LAYEC Marie-Renée, COUGOULIC Nicolas, JÉGOUSSE Christophe
Communication, culture, patrimoine	8	DINARD Mathilde, ARZ Isabelle, PELATAN Éric, PRADIC Maryline, PIDANCIER Frédéric, CHAUVEL Marie-Renée, JÉGO Christophe, LARRIEU Erwan
Plan Local d'Urbanisme, ZAC	6	LE RAY Philippe, BOURGEOIS Marie-Reine, POTEL Richard, PERRONNO Henri, ROSNARHO Odile, CRON Lucas
Urbanisme	4	BOURGEOIS Marie-Reine, POTEL Richard, BOTTA Marie-Laurence, JÉGOUSSE Christophe

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-202603306-DE

Solidarités	7	DINARD Mathilde, BOTTA Marie-Laurence, PELATAN Éric, ROSNARHO Odile, PRADIC Maryline, CHAUVEL Marie-Agnès, LAYEC Marie-Renée
Mémoire des Guerres	6	GUILLEMIN Guillaume, POTEL Richard, ROSNARHO Odile, PIDANCIER Frédéric, LARRIEU Erwan, COUPRY Titouan

Article 3 : PRÉCISE que Madame le Maire est Présidente de droit de chaque commission municipale.

Le Secrétaire de séance,
Henri PERRONNO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)